©Thomas Goisque

ACTUAILES.fr

Bimensuel d'actualités des 10-15 ans

Mercredi 16 mars 2016 n° 49

abonnement gratuit sur
actuailes.fr

Tension sur la loi Travail p. 5

Connaissez-vous la permaculture ? p. 8

Les « *Super Tuesday* » p. 11

Fusillade en Cote d'Ivoire p. 13

Caprice architectural avec un canal p. 17

Jeanne écoutant ses voix,
François Rude (Louvre).

© Thomas Goisque

Anneau de Jeanne d'Arc

Le retour !

Seule relique de sainte Jeanne d'Arc, cet anneau est resté six cents ans en Angleterre et revient définitivement sur le sol français grâce au *Puy-du-Fou*. *Actuailes* vous explique le détail de cette belle histoire.

Maître Jacques Trémolet de Villers, avocat français, auteur d'un récent ouvrage sur le procès de Jeanne d'Arc (*Jeanne d'Arc, le procès de Rouen*), apprend qu'un anneau présenté comme ayant appartenu à la sainte sera mis en vente aux enchères en Angleterre deux jours plus tard, le 26 février 2016. Il appelle Philippe de Villiers, fondateur du *Puy-du-Fou* et également auteur d'un livre sur Jeanne d'Arc (*Le roman de Jeanne*), pour lui apprendre la nouvelle. Ce dernier en parle à son fils, Nicolas de Villiers, président du *Puy-du-Fou*, qui décide de tout faire pour racheter l'anneau.

En quelques heures, la fondation Puy-du-Fou-Espérance réussit à trouver de nombreux et généreux donateurs permettant de réunir une somme d'argent importante, nécessaire pour l'acquisition de cet anneau.

La vente aux enchères a lieu à Londres. Mis en vente à 19 000 €, le prix s'envole au fur et à mesure des enchères, car de nombreux collectionneurs du monde entier sont intéressés. Finalement, le *Puy-du-Fou* réussit à racheter l'anneau au prix de 376 833 € (hors taxes) ! Après plusieurs siècles aux mains des Anglais, il redevient français ! Le 4 mars, Nicolas de Villiers le récupère à Londres puis le rapporte au Puy-du-Fou, où il sera exposé de façon permanente dans une chapelle ouverte à tous.

Certains historiens émettent des doutes sur l'authenticité de l'anneau. Il est pourtant décrit très précisément dans les archives du procès de Jeanne d'Arc : celle-ci, interrogée par l'évêque Cauchon qui l'accusait de sorcellerie à cause de cet anneau, explique qu'il est gravé de trois croix et porte les inscriptions « *Jhesus Maria* ». Jeanne l'aurait reçu lors de sa première communion à Domrémy.

À la mort de la sainte en 1431, après avoir été confisqué dès le début du procès, l'anneau est donné par l'évêque Cauchon au cardinal anglais Henri Beaufort qui rentre avec cet anneau en Angleterre, où il restera jusqu'à nos jours.

Des analyses scientifiques ont également été menées ; elles prouvent qu'il s'agit bien d'un anneau datant du XVe siècle. Tout laisse donc à penser que c'est bien l'anneau ayant appartenu à Jeanne d'Arc, même s'il n'est pas possible d'avoir une certitude absolue. Me Trémolet de Villers affirme, en parlant de l'anneau : « Il est toujours resté en Angleterre, il y a donc de très fortes chances pour que ce soit lui. »

Il s'agit là du seul souvenir que nous ayons de Jeanne d'Arc. Pour éviter toute vénération, les Anglais avait tout brûlé et jeté son cœur dans la Seine. Le retour en France de son anneau est un symbole très fort pour notre pays !

Qu'est-ce qu'une vente aux enchères ?

Une vente aux enchères est une vente (d'objets, de meubles, de voitures, de maisons…) ouverte au public : tout le monde peut y participer. Elle est dirigée par un commissaire-priseur. Chaque objet est mis en vente avec un prix de départ, appelé la mise à prix.

Les personnes intéressées par l'acquisition d'un objet proposent à tour de rôle un prix pour l'acheter : cela s'appelle « enchérir », c'est-à-dire proposer un prix supérieur à celui qui vient d'être annoncé. Une personne « fait monter les enchères » lorsqu'elle propose un prix supérieur à celui qui a été annoncé.

L'enchère est terminée lorsque l'objet a été adjugé à la personne qui a proposé le prix le plus élevé.

Quand beaucoup de personnes veulent acquérir le même bien, le prix de vente final est très souvent bien supérieur au prix de départ (mise à prix), ce qui est le cas de la vente de l'anneau de Jeanne d'Arc (adjugé à près de vingt fois le prix de départ !).

LES CHIFFRES DE LA QUINZAINE

70 %

de la population mondiale sera citadine en 2050, c'est-à-dire qu'elle habitera en ville. Par comparaison, ce chiffre ne s'élevait qu'à 8 % en 1880.

8,62 mètres

C'est le niveau qu'a atteint la Seine en 1910 lors de sa plus grande crue, appelée crue centennale. Pour se préparer à un tel scénario qui risque de se reproduire une fois par siècle, la préfecture de police de Paris organise un exercice du 7 au 20 mars. Il s'agit de réfléchir à l'évacuation de 400 000 logements qui seraient inondés avec une telle hauteur du niveau de la Seine, ce qui représente environ 800 000 personnes les pieds dans l'eau. Cet exercice concerne tout ce qui pourrait être atteint et inondé par la Seine : le métro, les hôpitaux, les gares, les parkings souterrains, les réseaux électriques…

Pour te rendre compte des quartiers qui seraient atteints par cette crue : www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Sequana/La-Seine-en-crue/Un-risque-majeur-en-Ile-de-France/La-crue-en-cartes

Anne-Sophie Biclet

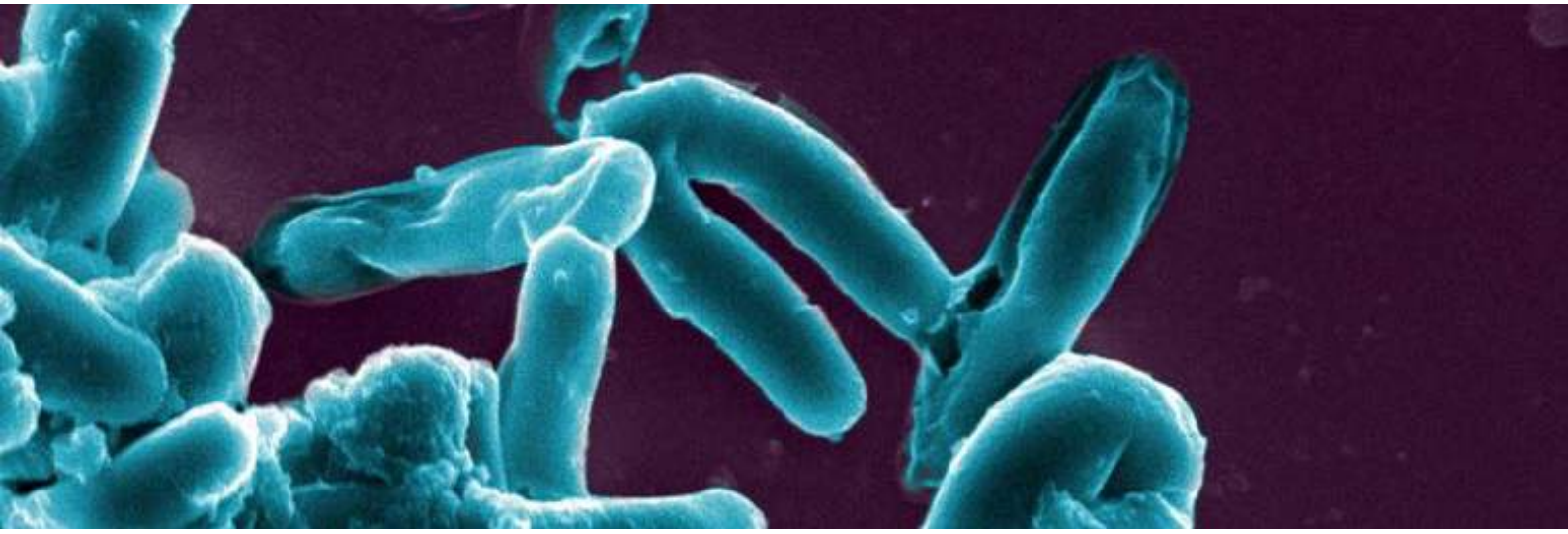

La tuberculose

Le 24 mars 2016 aura lieu, comme chaque année,
la Journée mondiale de la tuberculose.

Cette maladie grave causée par une bactérie : *mycobacterium tuberculosis*, est la deuxième maladie infectieuse (due à une bactérie ou un virus) la plus meurtrière dans le monde, juste après le sida. Elle atteint surtout les poumons (dans les trois quart des cas), mais aussi les os, le cerveau, les ganglions, et se transmet par les gouttes de salive d'une personne malade des poumons, en éternuant par exemple.

En 2013, il y a eu 9 millions de personnes atteintes dans le monde et 1,5 millions en sont mortes, c'est dire la gravité de cette maladie. Elle est très présente en Afrique mais se développe de plus en plus en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique. Elle reste rare en France, heureusement, avec moins de 5 000 cas par an et 900 décès environ.

L'intérêt d'une telle journée de la tuberculose est d'appeler à **la vigilance et à la mobilisation** contre la tuberculose dont on parle peu et que l'on sait très bien soigner par des antibiotiques, même si le traitement est long.

Vigilance, dans nos pays les moins atteints, car le nombre d'infections reste stable, surtout chez les personnes venant de l'étranger ou y voyageant. On retrouve le plus grand nombre de cas en Ile-de-France, en Guyane et à Mayotte. Il faut donc, pour les médecins, **y penser** devant une toux, une fièvre qui traîne, de la fatigue, une perte de poids, et faire les examens nécessaires avant que la personne en contamine d'autres. Il faut aussi ne pas oublier que le vaccin existe : il n'est plus obligatoire depuis 2007 car la maladie est rare, mais **chez les enfants qui sont « à risque », il reste recommandé** : ceux qui habitent en Ile-de-France ou en Guyane, qui ont des parents venant d'un pays très touché ou qui y voyagent régulièrement, ou encore qui ont des personnes malades dans leur famille.

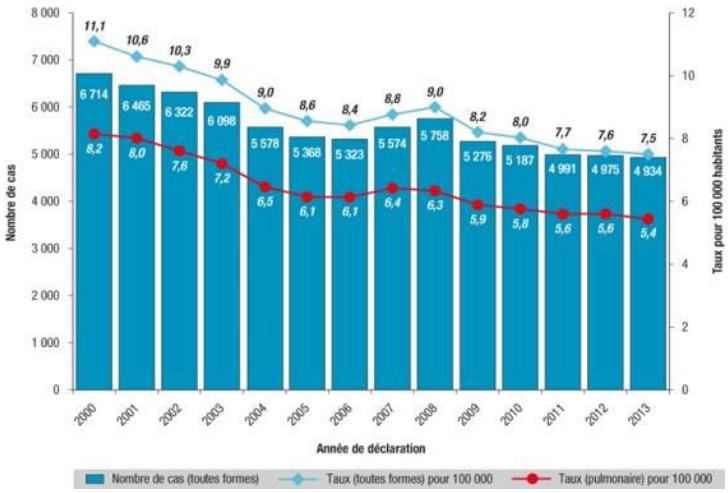

Mobilisation, car dans les pays très touchés par la maladie, essentiellement des pays en voie de développement, on peut agir en faisant des dépistages, distribuant des médicaments, en luttant aussi contre le sida car, lorsqu'on attrape le sida, on a plus de risque d'attraper aussi la tuberculose. On sait que cette mobilisation est efficace car la mortalité (le nombre de personnes décédées sur le nombre de personnes malades) a diminué de 45 % entre 1990 et 2013 grâce aux soins.

Poursuivons le combat !

Le savais-tu ?

La tuberculose, qu'on appelait autrefois **phtisie**, était soignée par des cures au soleil ou en altitude dans des maisons de santé appelés **sanatorium**. On en parle dans beaucoup de romans ou film comme *Sissi* ou *Sans famille*, ou même dans des opéras comme dans *La Traviata* : cette maladie, avant les antibiotiques, était très présente partout, même en Europe !

Le licenciement en France

Comment ça marche ?

Lorsqu'on a interrogé les personnes qui ont manifesté contre la loi El Khomri le 9 mars dernier, le même argument revenait souvent, à savoir « cette loi va permettre de faciliter les licenciements ».

Mais, pour se faire un avis sur la question, il faut d'abord comprendre comment marche le licenciement en France. Aujourd'hui, il y a quatre façons pour un salarié de quitter son entreprise lorsqu'il est en contrat à durée indéterminée (CDI).

1. La démission

Le salarié décide de quitter son entreprise volontairement, que ce soit pour aller travailler dans une autre entreprise, reprendre une formation, s'occuper de sa famille, *etc*. Dans ce cas, après son départ de l'entreprise, le salarié n'aura pas le droit au chômage.

2. La rupture conventionnelle

Le salarié ou l'entreprise manifeste l'envie de mettre un terme au contrat de travail. Dans ce cas, les deux parties signent un accord qui prévoit les conditions de la rupture. Par cet accord, le salarié s'engage à ne pas contester devant le tribunal (appelé le conseil des Prud'hommes) la rupture de son contrat de travail, mais il bénéficie du chômage.

Cette rupture conventionnelle n'existe que depuis une loi du 25 juin 2008 qui avait pour objectif de limiter les différends entre salarié et entreprise liés à la fin de la relation de travail. Aujourd'hui, ce mode de rupture est très utilisé, car l'entreprise tant que le salarié y trouve un intérêt.

3. Le licenciement pour faute

L'entreprise peut mettre fin au contrat de travail d'un salarié si celui-ci a commis une faute. En fonction de la gravité de la faute (simple, grave ou lourde), les droits du salarié sont différents. Dans le cas de la faute simple (des absences répétées et injustifiées par exemple), le salarié aura droit à un préavis (délai d'environ trois mois avant de quitter l'entreprise) et à une indemnité de licenciement (c'est-à-dire le versement d'une somme d'argent correspondant à quelques mois de salaire en compensation), alors qu'en cas de faute lourde (le vol par exemple), le salarié n'aura droit ni à un préavis ni à une indemnité.

> Ne faut-il pas apporter plus de souplesse aux entreprises pour leur permettre d'embaucher lorsqu'elles ont du travail et de licencier sans remettre en question tout l'avenir de l'entreprise quand elle fait face à certaines difficultés ?

4. Le licenciement économique

L'entreprise peut mettre fin au contrat de travail d'un salarié lorsque des difficultés économiques ou des mutations technologiques entraînent une suppression ou une transformation du poste de travail. Ce licenciement n'est pas lié à la personne du salarié qui peut être licencié sans pour autant avoir commis une faute.

Dans le cas d'un licenciement, qu'il soit pour faute ou économique, le salarié garde les droits suivants : celui de toucher le chômage et celui de contester son licenciement devant le conseil des Prud'hommes et qui peut condamner l'entreprise à verser au salarié une somme d'argent pouvant aller jusqu'à de nombreux mois de salaires s'il estime que l'entreprise n'aurait pas dû licencier le salarié. Une condamnation peut parfois coûter très cher à une entreprise.

Or, le projet de loi El Khomri prévoit notamment deux dispositions qui sont très critiquées par les opposants : d'abord, l'encadrement des indemnités de licenciement, c'est-à-dire que les condamnations des conseils des Prud'hommes seront plafonnées (elles ne pourront pas aller au-delà d'une certaine somme) et, ensuite, l'assouplissement des conditions pour recourir au licenciement économique, qui pourra être utilisé plus facilement. Ce sont ces deux mesures qui font dire aux manifestants que la loi El Khomri facilitera le licenciement.

Si on peut comprendre les inquiétudes des manifestants, la plupart des économistes explique aussi que, pour lutter contre la crise économique et le chômage, il faut apporter plus de souplesse aux entreprises en leur permettant d'embaucher lorsqu'elles ont du travail et en leur permettant de licencier sans remettre en question tout l'avenir de l'entreprise quand elle fait face à certaines difficultés.

Mikaël de Talhouët

La loi Travail sur fond de tensions sociales

De nombreux syndicats et salariés sont vent debout face à ce projet de loi visant à assouplir le droit du travail en entreprise.

Qu'est-ce qui a bien pu motiver des centaines de milliers de personnes à manifester dans plusieurs villes de France ce mercredi 9 mars ? Des étudiants, des syndicats et des salariés ont en effet battu le pavé et exprimé leur désaccord, voire leur colère contre le projet de loi du gouvernement visant à réformer le droit du travail en entreprise. Dans ce contexte économique difficile, **le pouvoir exécutif tente de mettre en place des solutions pour redonner de la compétitivité aux entreprises, favoriser les investissements et les recrutements et diminuer le chômage**, véritable fléau social qui touche plus de 5 millions de personnes aujourd'hui en France.

Le projet de loi El Khomri, du nom du ministre du Travail, propose un certain nombre de dispositions qui visent à **assouplir les règles en entreprise en termes notamment de recrutement, de temps de travail, de rémunération et de licenciement**. Par exemple, si la durée du temps de travail pour un salarié non cadre est toujours de 35 heures par semaine, celle-ci pourra être portée à 48 heures voire 60 sur une période qui ne pourra pas excéder seize semaines. Cette disposition permettra à l'entreprise de faire face à des pics d'activité ponctuels sans s'engager dans un processus de recrutement. La journée de travail pour un apprenti de moins de 18 ans pourra atteindre 10 heures et la semaine, 40 heures. Cette disposition existait déjà auparavant, mais était soumise à l'accord de l'inspection et de la médecine du travail. Avec la loi El Khomri, celles-ci ne devront être qu'informées.

Par ailleurs, il est proposé dans ce projet de loi que toute heure supplémentaire travaillée soit payée après un délai pouvant aller jusqu'à trois ans. Ce délai varie actuellement d'une semaine à un an, après accord entre la direction de l'entreprise et les représentants du personnel (les syndicats). Les dates et durées de congés pourront être modifiées jusqu'à dix jours avant le début de la période à la demande de l'employeur en cas de forte activité. Ce délai est d'un mois actuellement.

Ce projet de loi, également constitué de dispositions visant à assouplir les conditions de licenciement, cristallise **le mécontentement d'un grand nombre de salariés, qui voient dans cette loi Travail une précarisation de leurs conditions**. Là où le gouvernement entend introduire de la flexibilité, les manifestants estiment que leurs droits seront plus facilement menacés et moins représentés et défendus au sein de l'entreprise.

Vous souhaitez réagir ? Contactez-moi : echodeleco@actuailes.fr.

Stanislas de Larminat

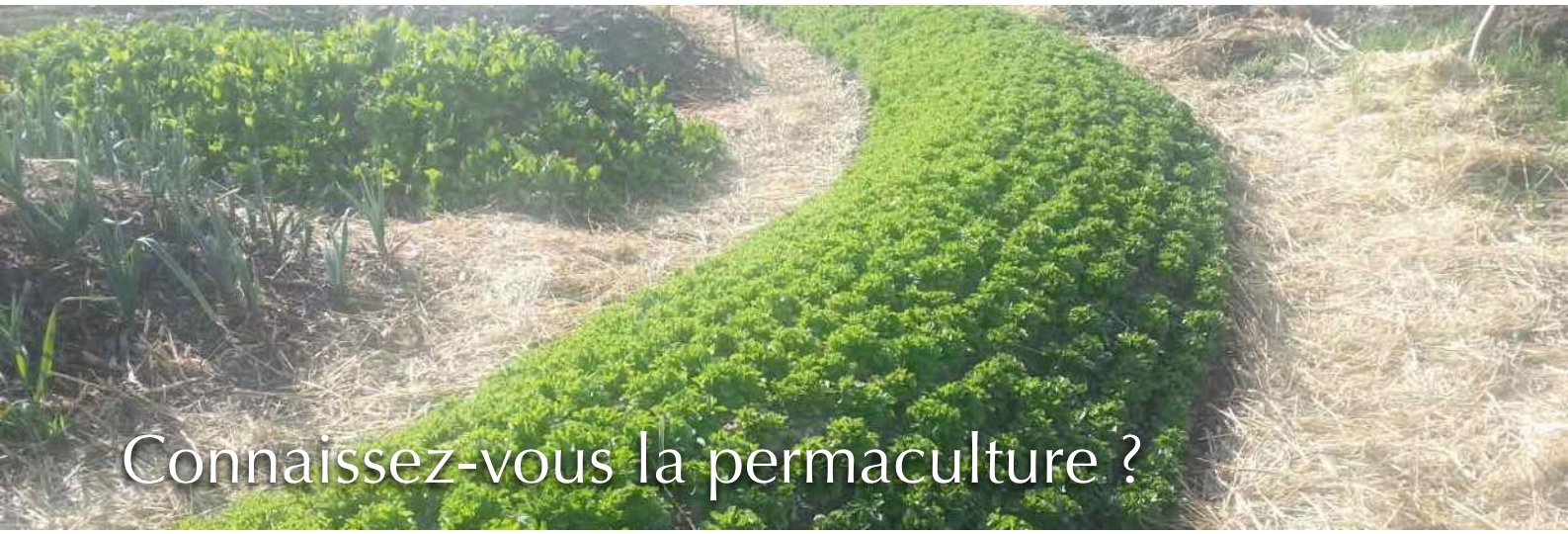

Connaissez-vous la permaculture ?

Alors que le salon de l'agriculture vient de se terminer, *Actuailes* réfléchit sur un mot méconnu, la « permaculture », terme évoquant l'« agriculture permanente ».

1 Qu'est-ce que la permaculture ?

Tu peux la rencontrer dans de petits jardins urbains, sur des balcons, avec, par exemple, des semis en bouteilles installées sur de petites tours, dont les poteaux soutiennent des tiges de tomates, arrosées avec des eaux usées et filtrées. Elle est aussi pratiquée dans de « micro-fermes » juxtaposant plusieurs cultures : les pommes de terre alternent avec les haricots, les arbres fruitiers avec des arbustes à petits fruits, pour occuper au mieux le sol et limiter les mauvaises herbes.

Certaines définitions, comme celle de *Wikipédia* sur l'Internet, sont compliquées. Cela donne l'image d'un concept « fourre tout » où l'on trouve de l'esthétique (on parle de *design*…), de l'écologie (durable, biodiversité...), de la morale (éthique...), sans oublier le mythe d'une « nature sauvage » vierge et généreuse. Cela ne cache-t-il pas une forme d'idéologie avec laquelle tout le monde serait d'accord ? On peut se demander si ce n'est pas un moyen d'arranger tout le monde afin de ne pas avoir d'opposants ?

2. Un des enjeux : lutter contre les mauvaises herbes

Au plan mondial, les mauvaises herbes, en faisant concurrence aux plantes cultivées, entraînent une perte de production d'environ 100 millions de tonnes de céréales. Que faire ? Certes, il serait simpliste d'opposer la « **phytopharmacie** » (lutter de manière physique avec des engrais par exemple) à la permaculture.

a. La phytopharmacie ?

Depuis les années 1960, les agriculteurs utilisent la « phytopharmacie » pour désherber. Est-ce risqué pour l'homme ou la faune de nos campagnes ? On invoque le principe de « précaution » : en l'absence de preuve d'**innocuité** d'une technique, il faudrait y renoncer.

Certes, les herbicides sont des poisons, mais les produits de nos armoires à pharmacie aussi ! Seules des études « épidémiologiques » (c'est-à-dire qui étudient ce qui influence la santé des populations, comme les maladies ou l'alimentation) peuvent dire si ces produits provoquent cancers ou autres maladies et rien de tel n'est prouvé.

Il faut appliquer un autre principe, celui de « prudence » qui met en balance les bénéfices et les risques d'une technique pour retenir le désherbage le plus adapté.

Mots compliqués

Phytopharmacie : Vient des mots grecs *phytón* (« végétal ») et *pharmakôn* (signifiant à la fois le remède et le poison). La phytopharmacie est une technique chimique attachée à la santé des plantes. On peut lutter ainsi contre les mauvaises herbes (avec les herbicides) et contre les parasites que sont les insectes (insecticides) ou les champignons (fongicides). Comme l'évoque le mot grec, ces produits sont des poisons. Car, comme pour la pharmacie humaine, utilisés imprudemment, ils peuvent être dangereux.

b. Les limites de la permaculture

La juxtaposition de cultures différentes rend difficile la mécanisation des récoltes. La permaculture impose donc beaucoup de main d'œuvre. En agriculture, on utilise un indicateur qui s'appelle l'UTH (unité de travail humain). En maraîchage, il faut une UTH pour 1 à 1,5 ha. En permaculture, il faut deux à trois fois plus de main d'œuvre (une UTH pour 0,5 ha). Pour les céréales, on a environ une UTH pour 100 ha ; mais, en permaculture, les chiffres n'existent pas, car elle est impossible à pratiquer pour les céréales...

Ces indicateurs sont économiques et l'utilité n'est pas un principe absolu. Il faut aussi mesurer les moyens écologiques retenus. Mais, on sait maintenant concilier les deux avec une « agriculture écologiquement intensive » fondée sur des technologies ayant un effet positif sur l'environnement.

L'argument de la création d'emploi est-il crédible ? Peut-on imaginer une population agricole deux à trois fois plus nombreuse ? Avez-vous envie de devenir agriculteur ? Combien parmi vous qui lisez *Actuailes* le deviendront-ils ? Près de 60 % des agriculteurs n'encouragent plus leurs enfants à leur succéder dans une activité jugée pénible. D'un côté, on les plaint, mais, à la moindre sécheresse, on leur reproche d'irriguer les productions que nous mangeons et on les met au **ban** de la société en exigeant d'eux des normes écologiques et administratives inapplicables, comme s'ils étaient sur le **banc** des accusés de la société.

Conclusion

Les techniques permacoles sont souvent prometteuses et ingénieuses. Appliquée en milieu urbain, la permaculture peut être un outil d'éducation pour expliquer à une jeunesse coupée de la nature quelques-uns de ses mécanismes. Mais faut-il entretenir un rêve d'autonomie alimentaire ? Faut-il orienter l'emploi des temps libres vers la solidarité de proximité ou vers la permaculture sur balcon. Le temps est une denrée rare !

Au plan plus global, le véritable enjeu est celui des techniques applicables d'ici 2050 pour 10 milliards d'habitants, voire plus ensuite. Nos gouvernants ont raison de défendre l'agriculture familiale. La permaculture en est une forme. Mais en même temps, ils demandent à l'Organisation mondiale du commerce de supprimer les protections douanières. Sans frontières, le lait de Nouvelle-Zélande éliminera petit à petit les vaches de nos paysages et nos céréales seront exportées vers l'Afrique, mettant son agriculture en péril.

Le débat est-il celui de la permaculture ou celui de la pérennité des agricultures les plus fragiles ? Le libéralisme généralisé à l'agriculture est le vrai problème, plus que la technique à utiliser, permacole ou autre. ●

Pour aller plus loin, cliquer ici ou sur http://jeunes25.les2ailes.com

Mots compliqués

Innocuité : Du latin *innocuus* :« qui n'est pas nuisible ».

Ban et banc : Ne pas confondre les deux expressions : « mettre au ban de la société » (proche du mot « bannir » qui signifie « tenir à l'écart par le mépris ») et « se trouver au banc des accusés » (qui signifie « être mis en accusation »).

Les traditions pascales

À l'approche de la fête de Pâques, intéressons-nous aux différentes traditions culinaires ayant cours dans les pays d'Europe.

En effet, après quarante jours de Carême, les papilles se réveillent : en **Italie**, les *mamas* préparent la *colomba di Pasqua* (un gâteau semblable à un *panetone* en forme de colombe) qui sera servi le dimanche de Pâques. En **Finlande**, les enfants se régaleront d'un *mämmi*, dessert traditionnel qui ressemble à un *pudding* à l'orange. Les petits **Luxembourgeois** et **Alsaciens** pourront, quant à eux, croquer dans un gros gâteau biscuité à la vanille, moulé en forme d'agneau, appelé *Lammela* en Alsace. En **Russie**, en **Bulgarie** et dans les pays orthodoxes, les mamans prépareront un *koulitch*, gâteau aux fruits confits, au rhum et au safran : mais les enfants devront patienter car la Pâque orthodoxe est fêtée plus d'un mois après la fête catholique !

Les champions de la gourmandise sont les petits **Espagnols**, qui se régalent de nombreuses spécialités : *monas de Pascua*, *bartolillos*, *rosquillas de Semana Santa*, *pestiños* et *buñuelos* sont autant de petites pâtisseries dégustées à Pâques.

Au menu du déjeuner pascal, les mamans des familles d'**Europe de l'Ouest** serviront en général un gigot d'agneau qui rappelle le sacrifice de Jésus-Christ, l'Agneau immolé. Dans **les pays d'Europe centrale, de l'Est et jusqu'en Russie**, la table du repas familial aura été préalablement décorée de jolis bouquets d'œufs peints avec des couleurs vives rappelant les fleurs du printemps qui commence.

Et le chocolat alors ? Il n'est présent que depuis le XIXe siècle dans les confiseries, mais s'est vite imposé partout – quoique de façons diverses. Ainsi en **Allemagne** et en **Suède**, c'est un lièvre, le *Osterhase*, qui apporte des œufs en chocolat aux enfants, tandis qu'au **Tyrol** ces œufs en chocolat sont plus logiquement apportés par des poules. Mais les enfants **français** savent bien, eux, que les œufs et poules en chocolat sont lâchés dans les jardins par les cloches de leur église qui reviennent de Rome !

Le savais-tu ?

Si les recettes traditionnelles de Pâques tournent en général autour de l'œuf ou du lièvre, c'est parce que ceux-ci représentent dans les cultures européennes la fertilité, le renouveau et la vie, qui coïncident avec le retour du printemps et les jours qui rallongent. En effet, dès l'an 325, l'Église avait fixé la date de Pâques au début du printemps, pour manifester la victoire de la Lumière du Christ ressuscité sur les ténèbres de la mort.

À l'heure où les catalogues des supermarchés regorgent de lapins et de cloches multicolores, souvenons-nous surtout de leur symbolique et de l'Espérance offerte par Pâques !

Les « *Super Tuesday* »

thermomètre des intentions de vote

Alors qu'une trentaine d'états doit encore voter, **les « *Super Mardi*[1] » sont des événements forts dans le processus électoral américain** : ils propulsent au sein de chaque parti (républicain et démocrate) le candidat qui a le plus de chance d'être désigné **officiellement**[2] pour affronter l'autre camp.

Dans le camp démocrate, deux candidats s'opposent encore : **Hillary Clinton** (photo), épouse d'un ex-président, et **Bernie Sanders**. Si l'issue est certes inconnue, **les termes du rapport de force sont relativement simples** : forte de son expérience politique, de son dynamisme et de son libéralisme plaisant à l'électorat démocrate, madame Clinton devrait, sauf en cas de poursuite judiciaire[3], s'imposer facilement au « démocrate-socialiste » de 75 ans.

Le parti républicain rencontre lui une **menace existentielle : la division**, avec d'un côté les conservateurs traditionnels que sont **Ted Cruz**, sénateur du Texas, et **Marco Rubio**, sénateur de Floride, et de l'autre, l'extravagant *businessman* **Donald Trump** (photo). Habitué des formules tranchées (« Je ferai payer aux Mexicains le mur qui protégera notre frontière ») et des polémiques, ce dernier dispose de deux atouts qui le rendent populaire et pourrait même lui obtenir le soutien de certains démocrates : il use d'un **franc-parler** qui plaît à de nombreux Américains excédés par le « politiquement correct » croissant, et **il n'est pas politicien**, ce qui pourrait rafraîchir la gestion du pays. Dans les semaines à venir, il faudra voir :

– si le **parti républicain le soutient**, car il n'est pas le préféré du parti… mais soutenir un autre candidat, moins populaire, pourrait faciliter une victoire démocrate.

– si **sa popularité se maintient** malgré le fait que certaines de ses idées sont superficielles, choquantes ou changeantes.

Et la France dans tout cela ?

Quel que soit le candidat des partis choisi lors des « Conventions » puis élu le 8 novembre comme quarante-cinquième président des États-Unis, la France devra compter avec un pays soucieux de redonner aux USA **les moyens d'accomplir sa « destinée manifeste**[4] **»**. Si la prédominance économique devient l'objectif de tous, les différences entre candidats devraient s'observer surtout dans les expressions diplomatiques et militaires des relations internationales, notamment vis-à-vis de pays vus comme concurrents ou adversaires (Chine, Russie). **Les Français ne peuvent donc pas se désintéresser de la politique américaine…**

1. « Super », car ce sont les jours – 1er et 8 mars – où des votes ont lieu dans un groupe d'états importants (par la taille de la population par exemple) pour des délégués qui soutiendront un candidat en particulier. Cette année, le 15 mars est même un « méga » *Tuesday* qui devrait confirmer de façon décisive quels candidats sont les plus populaires.

2. La désignation se fera lors des grands rassemblements respectifs de juillet 2016, les « Conventions ».

3. Elle fait l'objet d'une enquête, aux résultats encore inconnus, pour diffusion d'informations secrètes dans le contexte d'une attaque qui a coûté la vie à un diplomate américain en Libye en 2012 alors qu'elle était ministre des Affaires étrangères.

4. Les Nord-Américains sont convaincus que la vocation des USA, leur « destinée manifeste », est de façonner le monde en bien (imaginée par ses pères fondateurs et synonyme d'influence et de supériorité).

Mélicène Syphore

« Il est bon de se coucher loin du monde vers Dieu, pour se lever en Lui », saint Ignace d'Antioche.

Crise des déchets au Liban

Le réveil de la société civile ?

Après de longs mois de patience, les manifestations reprennent à Beyrouth pour exiger un règlement de la crise des déchets.

Depuis juin 2015, les déchets ne sont plus collectés au Liban.

Le contrat qui liait la société *Sukleen* et l'administration libanaise avait été invalidé par de nombreux politiciens qui dénonçaient les tarifs abusifs de cette société.

Il se trouve que *Sukleen* est liée à des personnes très influentes au Liban qui ont réussi à paralyser le gouvernement sur ce sujet.

Dans les villages ou les montagnes, les municipalités ont organisé des collectes locales, mais à Beyrouth, les déchets s'accumulent dangereusement et l'on est parfois contraint de brûler les poubelles sur place. De nombreux médecins alertent l'opinion sur le risque de maladies en particulier pour les jeunes enfants. **Ce sont bien sûr les gens les plus pauvres qui seront touchés en premier lieu par les infections.**

En juillet et surtout août 2015, de grandes manifestations de jeunes gens avaient été organisées et sévèrement réprimées par des miliciens aux ordres de politiciens corrompus. La police avait été amenée à disperser et à interdire ces manifestations.

Ce samedi 12 mars 2016, comme un seul homme, des milliers de Libanais se sont levés. Des jeunes et moins jeunes, des familles, des universitaires connus et des mouvements politiques ont bravé les milices et les politiciens

et sont redescendus dans la rue pour crier leur impatience de voir cette crise réglée. Ce sont des vidéos circulant sur l'Internet qui ont décidé tous ces gens sans histoire à descendre dans la rue. Les monceaux d'ordures défigurent les merveilleux paysages du Liban et menacent la santé des Libanais.

« Dernier avertissement ». C'est le nom que les manifestants ont donné à cette journée qui pourrait annoncer un tournant dans la vie politique libanaise. Ce dimanche 13 mars, le gouvernement a annoncé un plan de sortie.

Les Libanais attendent.

©AIP

Fusillade à proximité d'Abidjan

Dimanche 13 mars, en début d'après-midi, un groupe d'hommes lourdement armés et cagoulés a ouvert le feu sur les plages de plusieurs hôtels de Grand-Bassam, station balnéaire à une trentaine de kilomètres d'Abidjan. Le bilan est de dix-huit morts, dont quatre Français.

La ville de Grand-Bassam, ancienne capitale de la Côte d'Ivoire à l'époque coloniale, est réputée pour ses plages où se pressent le week-end beaucoup d'expatriés et d'Ivoiriens aisés venus d'Abidjan.

L'attentat, revendiquée par *Al-Qaïda au Maghreb islamique* (*AQMI*), intervient alors que les attaques contre les lieux fréquentés par les Occidentaux se multiplient en Afrique de l'Ouest (Hôtel *Radisson* de Bamako au Mali, Hôtel *Splendid* de Ouagadougou au Burkina Faso). Les terroristes, en lançant une attaque dans un tel endroit, visent tout à la fois l'activité touristique, la présence d'Occidentaux en Afrique et la Côte d'Ivoire qui accueille des militaires français sur son territoire.

Environ la moitié de la population ivoirienne est musulmane. Des signes de radicalisation ont pu être observés dans ce pays où la présence de filières djihadistes a été récemment mise en évidence. Il s'agit de la première attaque au nom de l'islam en Côte d'Ivoire.

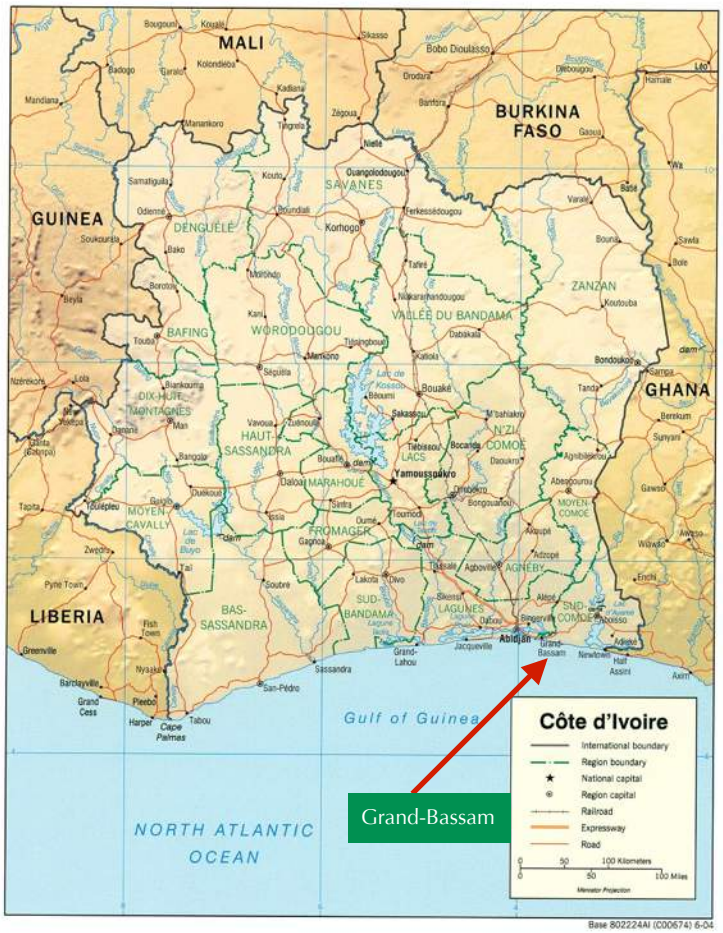

Intervention de 2011 en Libye

L'histoire jugera

Déclenchée le 19 mars 2011, il y a juste cinq ans, l'intervention en Libye contre les forces du colonel Kadhafi n'a pas cessé de susciter des commentaires. Le président américain Barack Obama vient de s'exprimer dans la presse de son pays sur ce conflit en regrettant une absence de suivi des Européens dans ce dossier.

Les bombardements et les opérations spéciales d'une coalition de pays européens et des États-Unis d'Amérique en Libye ont eu pour premier résultat la chute du pouvoir du colonel Kadhafi qui gouvernait son pays d'une main de fer depuis 1969. Les conséquences se sont multipliées depuis : instabilité du pays devenu ingouvernable tant les tribus qui le composent sont rivales, émergence de zones incontrôlées favorables à l'implantation de groupes terroristes, comme *Daesh*, qui menacent l'Égypte, le Niger et surtout la Tunisie ; prolifération d'armements issu des stocks libyens dans l'ensemble de l'Afrique, retour sur leurs terres de combattants touareg mercenaires de Kadhafi… **Ainsi l'intervention occidentale en Libye est l'un des facteurs déclenchant de la crise au Mali en 2012 et 2013, crise qui a justifié l'intervention française en 2013 (opération *Serval*) et qui se poursuit aujourd'hui (opération *Barkhane*).**

Les conditions du déclenchement de l'intervention occidentale en Libye en 2011 n'ont pas encore livré tous leurs secrets militaires et diplomatiques. On peut cependant affirmer que le président Sarkozy en voulait personnellement au colonel Kadhafi. Il a en outre été très influencé par le philosophe Bernard-Henry Levy qui a milité avec toute son énergie pour que cette intervention ait lieu au nom du principe de protection des populations civiles libyennes que menaçaient les troupes de Kadhafi. L'ensemble des chefs d'État de la région, en particulier ceux du Niger et du Tchad avait tenté de convaincre leur homologue français que les risques de déstabilisation étaient importants pour la région.

La Libye est actuellement en proie à une crise politique, une crise sécuritaire et une crise économique. Sur le rivage sud de la Méditerranée, à quelques heures de navigation de la Grèce et de l'Italie, elle est à la fois un sanctuaire pour les terroristes islamistes et un lieu de passage pour les migrants africains désireux de rejoindre l'Europe. C'est pourquoi de plus en plus d'observateurs estiment qu'une nouvelle intervention militaire est inéluctable. Des rumeurs circulent même sur la présence discrète de militaires occidentaux sur son territoire. Il est certain en tout cas que les *Rafales* français du porte-avions *Charles-de-Gaulle* y ont mené des mis-sions de reconnaissance et les Américains y ont déjà effectué des bombardements contre *Daesh* et *Al-Qaïda*.

Bainxotte

La mort de Cavelier de La Salle

Au terme d'une vie d'aventure, disparaissait l'un des plus grands explorateurs de la Nouvelle-France…

Né en 1643 dans une riche famille de négociants normands, Robert Cavelier de La Salle se destine d'abord au service de l'Église. Mais finalement, attiré par l'aventure du Nouveau Monde, il acquiert une concession près de Montréal, au Canada.

Cette nouvelle province du roi de France suscite alors les plus folles espérances. Cavelier de La Salle se donne avec passion à son existence de pionnier : il apprend la langue des tribus indiennes et se lance dans des explorations de plus en plus audacieuses, notamment dans la région des Grands Lacs. Remarqué par le gouverneur du Canada, Frontenac, il reçoit l'autorisation de monter une grande expédition dans les territoires au sud de la « Nouvelle France ». Son but est de rejoindre l'embouchure du fleuve Mississipi. Il doit pour cela affronter la rudesse du pays, les farouches tribus indiennes… et l'indiscipline de ses compagnons d'aventure.

Il atteint finalement le golfe du Mexique en 1682, après un an de voyage ! Il prend alors possession de cette région, au nom du roi de France, et la nomme ainsi « Louisiane » (au sud des États-Unis actuels).

Cependant, le nouveau gouverneur du Canada ne le soutient pas dans son entreprise de colonisation de la nouvelle province. Il doit rentrer en France pour plaider sa cause et obtenir du roi des troupes et des navires pour assurer la possession de la Louisiane.

Au retour, il débarque bien loin des rives du Mississipi et ne parvient pas à retrouver l'embouchure du fleuve où il avait laissé une partie de ses compagnons. Il établit le fort Saint-Louis sur le territoire de l'actuel Texas. Là, les pionniers doivent affronter les maladies et les Indiens. Les conditions deviennent de plus en plus difficiles. Au bout de deux ans, Cavelier, à la tête d'un petit groupe, décide de regagner le Québec pour aller chercher des secours. Mais des dissensions éclatent et, le 19 mars 1687, celui qui avait offert un nouveau royaume à Louis XIV est tué par ses propres hommes révoltés… ●

Une erreur s'est glissée dans le dernier numéro, elle ne t'avait pas échappée !
Louis XIII est bien mort le 16 mai 1643, et non en 1642.

Sophie Roubertie

Caprice architectural avec un canal

Hubert Robert (1733-1808)

Carte d'identité de l'œuvre
Date : peint vers 1789
Taille : 129 cm x 183 cm
Technique : Huile sur toile
Lieu d'exposition :
Musée de l'Ermitage,
Saint-Pétersbourg (Russie)

Ce tableau est un « *capriccio* » ou caprice, représentation d'un paysage imaginaire composé de bâtiments et de ruines. Il est l'expression d'une fascination nouvelle pour les bâtiments antiques qui se fait jour au XVIIIe siècle.

La succession de colonnes et d'arcs, dans une perspective impeccable, donne une grande profondeur à la scène et nous emmène très loin, dans une promenade en bateau sur ce canal… Les palais somptueux qui baignent dans l'eau et que l'on aborde uniquement par les quais, ainsi que les gondoles, évoquent évidemment Venise, sans que l'on puisse reconnaître aucun lieu de la cité italienne.

Si l'architecture occupe l'essentiel du tableau, l'eau et le ciel y ont leur importance : les nuages cachent à peine le soleil, qui permet de faire jouer l'ombre et la clarté, dans un éclairage contrasté. Dans les nuances de roses et de gris, ils participent à la poésie qui se dégage de l'ensemble. Les façades sont inondées d'une lumière qui les dore.

Sophie Roubertie

La nostalgie s'invite aussi, avec le fronton en ruine de l'arc situé au premier plan. La végétation semble reprendre ses droits, les bas-reliefs* sont à peine lisibles, certains se sont décrochés et laissent la pierre à nu par endroits. Si les lieux sont mal entretenus, la vie continue, et c'est tout un ballet de personnages, badauds ou pêcheurs, qui anime la scène.

*bas-relief : sculpture présentant peu de relief, le sujet représenté ne se détachant que faiblement du fond. Ils forment ici une frise qui orne le haut du bâtiment.

Le Louvre consacre une exposition à Hubert Robert jusqu'au 30 mai.

www.louvre.fr/expositions/hubert-robert-1733-1808un-peintre-visionnaire

Elle sera ensuite présentée à la *National Gallery of Art* de Washington, aux États-Unis.

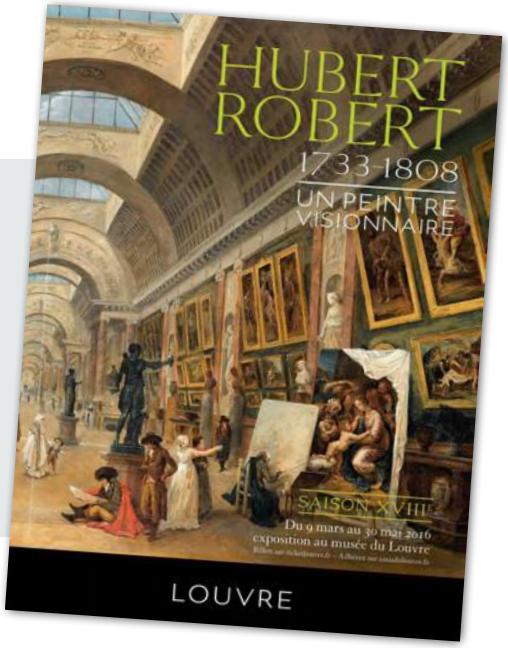

Aidez votre journal à se développer,

adhérez à l'association « Les amis d'*Actuailes* » !

Je souhaite adhérer à l'association « Les amis d'***Actuailes*** ».

Nom :..... Prénom :.....

Adresse :.....

Courriel :.....

Ci-joint un chèque de ..... euros (à l'ordre de « Les amis d'*Actuailes* », cotisation minimum de 15 euros).

À....., le..... Signature :

À envoyer à ***Actuailes***, 3, rue Jean-Jaurès, 78560 Port-Marly.

Frère Augustin-Marie

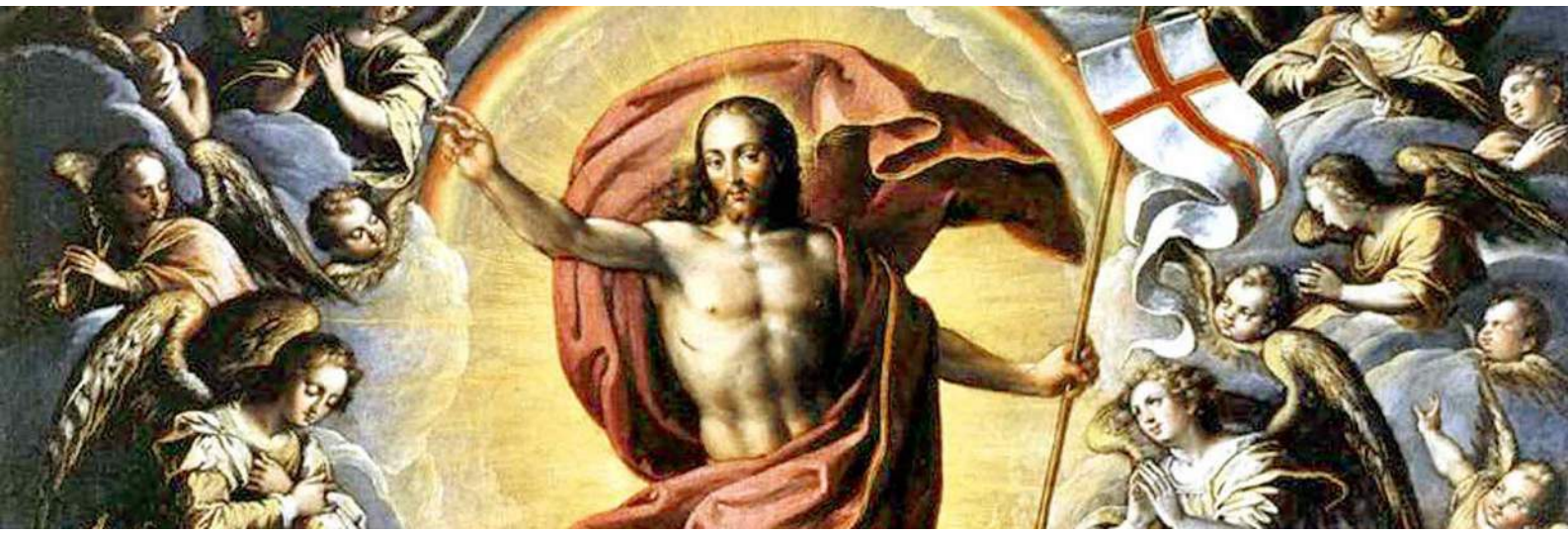

« Je suis la Résurrection »

Nous allons bientôt revivre, en suivant notre maître Jésus, **le drame de la Passion** : la Cène, la prière au jardin des Oliviers, l'arrestation, le procès, la condamnation, le supplice, la mort sur la croix, l'ensevelissement. Puis, le tombeau vide…

Quel fut l'élément déclencheur de ce scénario qui aboutit à la mort du Juste ? Ce fut **un miracle de résurrection**, celle de Lazare. Après que Jésus eut ressuscité son ami à Béthanie, les choses se précipitèrent. Béthanie est tout à côté de Jérusalem. La nouvelle du miracle, qui se répand aussitôt, est insupportable pour ceux qui craignent l'influence grandissante de Jésus. Beaucoup en effet le considèrent comme le Messie attendu.

Grands prêtres et pharisiens se réunissent : « Qu'allons-nous faire ? Cet homme accomplit beaucoup de signes. Si nous le laissons faire, tous croiront en lui et les Romains viendront et détruiront notre Lieu saint et notre nation. » Caïphe, le grand prêtre de cette année-là, prend la parole : « Il vaut mieux qu'un seul homme meure pour le peuple et que la nation ne périsse pas tout entière. » L'Évangile continue en disant : « **À dater de ce jour, ils furent résolus à le tuer.** » On veut mettre à mort celui qui vient de ressusciter un mort !

Dans cette suite d'événements, il y a **un duel incessant entre la vie et la mort**. Lazare est malade, il meurt. Jésus arrive quatre jours après et le ressuscite devant de nombreux témoins. Les ennemis de Jésus, furieux de ce miracle, décident de le tuer. Quelques jours après, Jésus est arrêté, condamné, supplicié sur la croix, mis au tombeau. Et il ressuscite d'entre les morts. La vie a vaincu la mort. Jésus, avant de ressusciter Lazare, a donné un enseignement extraordinaire sur la vie et la mort. Ce dialogue avec Marthe, sœur de Lazare, est d'une prodigieuse intensité.

Marthe s'adresse à Jésus : « Si tu avais été là, mon frère ne serait pas mort. Mais je sais que tout ce que tu demanderas à Dieu, Dieu te l'accordera.
– Ton frère ressuscitera, répond Jésus.
– Je sais qu'il ressuscitera à la résurrection, au dernier jour.
– **Je suis la Résurrection.** Qui croit en moi, fût-il mort, vivra ; et quiconque vit et croit en moi ne mourra jamais. Crois-tu cela ?
– Oui, Seigneur, je crois que tu es le Christ, le Fils de Dieu, celui qui devait venir en ce monde ! »

En contemplant Jésus sur la croix, redisons : « Seigneur, je crois que vous êtes le Christ, le Fils de Dieu ». **En lui, le Ressuscité, nous avons la Vie.**

Tu peux lire cette page de l'évangile de saint Jean, au chapitre 11.

PERDUS DE VUE

DE YAËL HASSAN ET RACHEL HAUSFATER

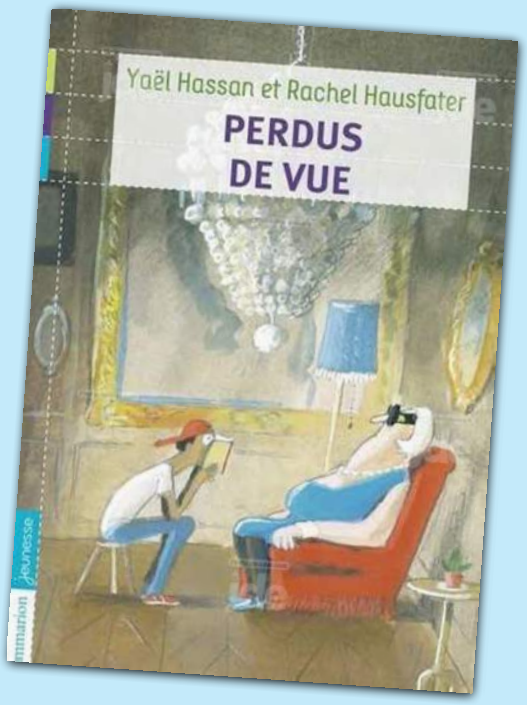

Flammarion Jeunesse, 2016.
154 pages. 5,70 euros.
À partir de 12 ans.

Qu'ont-ils en commun ? Une ville, Nice. Mais à part cela, tout sépare Régine, une vieille dame riche des beaux quartiers, aveugle, et un jeune des cités, Sofiane, lycéen devant qui s'ouvre un long été de vacances sans projets.

Mais attention, tout va être chamboulé par leur rencontre. À commencer par leurs préjugés, vite dominés par un véritable intérêt pour la vie de l'autre. Cela ne se fait pas en un jour. Ils vont passer par des malentendus, des émotions communes suscitées par un livre ou un tableau, des souffrances devinées. « On ne voit bien qu'avec le cœur », dit le renard du *Petit Prince*. Et c'est bien un livre sur le regard, sens perdu par Régine, qui retrouvera peut-être la vue grâce au pardon… Et si Sofiane, tout cabossé par des ruptures familiales, savait mettre Régine sur ce chemin ?

Régine l'ouvre à l'amour des mots, lui apprend à vraiment regarder et lui redonne confiance en lui. Sofiane met dans sa vie la fraîcheur et la simplicité qu'elle croyait avoir perdues à jamais. Ensemble ils vont écouter Stromae sur l'ordinateur de la maison de quartier, *Papaoutai* ?

De bons fous rires, des larmes de rire ou d'émotion, tout cela sous le regard très méfiant de la cuisinière grincheuse, plus que réticente à la présence de Sofiane dans la maison...

Un très bon livre écrit par deux femmes, merveille d'optimisme et de charme ! Elles donnent la parole à l'un puis à l'autre des acteurs principaux, pour un très grand plaisir de lecture. Le langage parlé et spontané des protagonistes offre une variété de ton et de style qui donne de la fantaisie au dialogue.

Ce court roman, qui s'apparente à la nouvelle, est destiné à tous à partir de 12 ans. Il peut être l'occasion d'un échange littéraire entre grands-parents et petits-enfants. Une bonne idée pour approfondir avec légèreté les notions de regard et de communication, l'essentiel de nos relations familiales, en somme.

Retrouvez ce livre et une large sélection pour la jeunesse sur le site www.123loisirs.com.

Catherine Bertrand

« Le cinéma, c'est un œil ouvert sur le monde », Joseph Bedier.

Résistance

Ou le destin incroyable d'une femme soldat de l'Armée rouge. Tiré d'une histoire vraie.
(à partir de 14 ans)

Lors de la Deuxième Guerre mondiale, les Allemands assiégèrent la ville douce et prospère de Sébastopol, principale base navale russe de la mer Noire. La ville fut détruite par les bombardements allemands en juin 1942 et il y eut de très nombreuses victimes tant militaires que civiles…

Le réalisateur russe de *Résistance**, Sergueï Mokritskiy, ressuscite ces terribles combats en retraçant le parcours bien réel de Lioudma Pavlitchenko, jeune étudiante, remarquée pour ses talents de tireur d'élite, enrôlée dans l'Armée rouge, surentraînée, elle est devenue une légende vivante bien avant l'Américain Chris Kyle d'*American Sniper** ! Utilisée à des fins diplomatiques, par Joseph Staline et son aréopage, pour convaincre le président américain Franklin Roosevelt et son congrès de les aider à combattre les troupes d'Hitler, elle nouera une amitié sincère avec Eléonor Roosevelt, première dame des États-Unis.

À travers la vie incroyable de Lioudmila, interprétée par Yuliya Peresild, c'est la vision russe de ces années-là qui nous est contée et c'est aussi une peinture de la société soviétique des années 1940. Cela nous donne à voir autre chose que ce à quoi le cinéma américain (et dans une moindre mesure, européen) nous a habitués : dans ce film, pas de grisaille typiquement soviétique, pas de pauvreté absolue ou de disette : la jeunesse va à la plage, danse sur de la variété russe et tombe amoureuse (très) librement… comme sur le Nouveau Continent, en fait !

L'Armée rouge a ses « salauds », comme ceux qui décidèrent du plan d'évacuation de Sébastopol, mais elle a aussi, loin des commissaires politiques, des hommes et des femmes aux actions héroïques, qui méritent peut-être que le cinéma les célèbre aujourd'hui.

*Le titre russe est *La Bataille de Sébastopol*, coproduction russo-ukrainienne, ce film sorti en avril 2015 a été présenté en décembre dernier au festival russe de Paris, mais n'a pas bénéficié d'une programmation en salle. Il est disponible en dvd depuis janvier.

**American Sniper* (2014), de Clint Eastwood avec Bradley Cooper, est la formidable, mais assez violente, adaptation de l'autobiographie de Chris Kyle, tireur d'élite des SEAL (commandos d'élite de la marine américaine). Le film met en lumière la difficulté de ces hommes à assumer leur fonction au sein de ces commandos tout en gardant leur part d'humanité. Dans *Résistance*, Lioudmila est elle aussi confrontée à cette épreuve.

« Les hommes se transmettent la vie comme les coureurs se passent le flambeau »
(Lucrèce, poète et philosophe latin du Ier siècle avant Jésus-Christ).

Distinctions sportives

Chers amis, cette semaine, je vous propose de mettre à l'honneur les sportifs français qui se sont particulièrement distingués ces derniers jours. Tour d'horizon des différentes disciplines concernées.

Biathlon – championnats du monde à Oslo (Norvège)

Les biathlètes français surpassent leurs adversaires en obtenant huit médailles. Depuis le début de la compétition, la France a toujours eu au moins un représentant sur le podium ! Martin Fourcade, chef de file des Bleus, ramène d'ores et déjà quatre médailles d'or et a conquis un huitième titre mondial.

Les filles ne sont pas en reste. Vendredi 11 mars, l'équipe de France féminine a décroché la médaille d'argent du relais.

Tennis – Coupe Davis

Samedi 5 mars, à Baie-Mahault (Guadeloupe), l'équipe de France s'est qualifiée pour les quarts de finale de la coupe Davis en battant le Canada. Au tour suivant, du 15 au 17 juillet, les Bleus seront opposés à la République tchèque et joueront à l'extérieur. Cela représente un véritable défi car la France ne s'est plus imposée dans ce pays depuis quatre-vingt-dix ans !

Voile – dériveur 470*

Dimanche 28 février, Camille Lecointre et Hélène Defrance ont été sacrées championnes du monde de 470 à San Isidro (Argentine) et sélectionnées pour les Jeux olympiques qui se dérouleront à Rio de Janeiro (Brésil) du 5 au 21 août.

Bravo les filles !

*Dériveur long de 4,70 mètres, conçu dans les années 1960 et qui connaît toujours un grand succès en France.

Votre meilleure blague !
Envoyez à Actuailes
votre blague préférée
avant le mercredi 23 mars minuit !
Monsieur Blagues sélectionnera
parmi les meilleures pour les publier
dans le prochain numéro !
Alors n'attendez plus !
blagues@actuailes.fr

« C'est incroyable, dit une maman à son amie, mon fils qui n'a que 3 ans sait dire son prénom aussi bien à l'endroit qu'à l'envers !
– Mais comment s'appelle ton fils ?, demande alors son amie.
– Il s'appelle Bob ! »

À l'aéroport, une très grande vedette est accueillie par des milliers de personnes. Elle demande aux policiers qui repoussent la foule : « Pourquoi faites-vous ça ?
– C'est pour des raisons de sécurité.
– Sécurité ? Je ne voulais pas leur faire de mal ! »

Trois prêtres discutent de leur façon de répartir la quête.
Chacun expose sa méthode :
Le premier dit : « Moi, je trace un petit cercle au sol, je lance le fruit de la quête en l'air ; ce qui retombe dans le petit cercle est pour moi et le reste est pour Dieu. »
Le second : « Moi c'est pareil, sauf que ce qui tombe à l'extérieur du cercle est pour moi et ce tombe à l'intérieur est pour Dieu. »
Le troisième : « Moi, j'ai tout simplifié : je ne trace rien au sol ; je lance tout en l'air, Dieu prend ce qu'Il veut ; ce qui retombe est pour moi ! »

Un client, en consultant la carte, demande au serveur :
« Garçon, que me recommandez-vous en toute confiance ?
- Un autre restaurant ! »

Pourquoi dit-on « on n'est pas sorti de l'auberge » ?

L' « auberge » est un des mots utilisés pour parler de la prison en argot.
En effet, la prison vous prend en pension pour longtemps tout en fournissant le gite et le couvert.
Quand on vous impose une tâche et qu'il vous faudra du temps pour la terminer, vous vous dites : « Je ne suis pas sorti de cette prison ! » Donc, vous n'êtes pas sorti de l'auberge !